

Prévention et lutte contre la pauvreté en Suisse

Mise en œuvre de la déclaration commune de la Confédération, des cantons, des villes et des communes du 7 septembre 2018

Rapport 2019 – Résumé

De 2014 à 2018, la Confédération, les cantons, les villes, les communes et des organisations privées ont mis en œuvre conjointement le Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté (Programme national contre la pauvreté). En 2018, les partenaires du programme ont dressé un bilan positif du travail accompli et signé une déclaration commune¹, dans laquelle ils s'engageaient à poursuivre cette collaboration jusqu'en 2024 dans le cadre d'une Plateforme nationale contre la pauvreté. Les cantons, les villes et les communes ont déclaré vouloir évaluer leurs mesures et poursuivre leur développement. La Confédération, quant à elle, les a assurés de son soutien : elle approfondira des thèmes spécifiques et mettra à disposition des plateformes d'échange et de mise en réseau.

Le travail réalisé à partir de 2019 dans les trois champs d'action « Chances de formation », « Intégration sociale et professionnelle » et « Conditions de vie générales » fera l'objet de rapports réguliers. Ces rapports seront surtout axés sur le travail des cantons, des villes et des communes, car ces derniers conçoivent, mettent en œuvre et financent des mesures de prévention de la pauvreté.

De 2019 à 2024, les thèmes prioritaires suivants seront traités (ou continueront de l'être) dans le cadre de la Plateforme nationale contre la pauvreté² :

1. Favoriser l'implication et la participation des personnes touchées par la pauvreté
2. Soutenir les jeunes et les jeunes adultes vulnérables lors des transitions I et II
3. Encourager le développement des compétences de base et des qualifications professionnelles des personnes menacées ou touchées par la pauvreté
4. Soutenir les familles défavorisées

Le premier rapport ([texte complet](#) en allemand) et le présent résumé sont basés sur une enquête menée par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) auprès des partenaires de la Plateforme nationale contre la pauvreté. Pour cela, l'OFAS s'est adressé à la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS), à la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), à l'Union des villes suisses (UVS) et à l'Association des communes suisses (ACS) ; la CDAS a en outre interrogé tous les services sociaux cantonaux. Au total, 17 cantons³ ont répondu à l'enquête en présentant leurs prestations existantes et leurs projets. Toutes les conclusions du rapport sont basées sur les retours des cantons. L'OFAS les a également complétés par des informations sur les activités de la Plateforme nationale contre la pauvreté et d'autres services fédéraux. Le rapport ne constitue donc pas une analyse scientifique ni une enquête exhaustive, mais illustre plutôt

¹ [Déclaration commune de la Confédération, des cantons, des villes et des communes](#) [30.7.20].

² cf. [Plateforme nationale contre la pauvreté 2018](#) : plan de réalisation 2019-2024 [1.9.20].

³ AG, AR, BE, BL, FR, GL, GR, NW, OW, SG, SH, SZ, TG, TI, VD, VS, ZH.

par des exemples les développements et les projets mis en œuvre depuis 2019 dans le domaine de la prévention de la pauvreté. Le présent résumé fournit un aperçu des principales activités effectuées au niveau fédéral et de leur évaluation par le groupe de pilotage de la Plateforme nationale contre la pauvreté.

Déclaration commune – Résumé des travaux de mise en œuvre 2019

Les résultats de l'enquête révèlent que les projets réalisés en 2019 dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la pauvreté revêtent des formes multiples. Ils couvrent les trois champs d'action du programme, les trois niveaux institutionnels ainsi que les six domaines d'activité suivants :

1. Travail de stratégie politique
2. Multiplication et diffusion d'exemples de bonnes pratiques
3. Mise en réseau et collaboration
4. Expérimentation de nouveaux modèles
5. Élaboration de bases de travail
6. Poursuite et développement des mesures existantes

La Confédération a poursuivi le développement des mesures du champ d'action « Chances de formation » (formation professionnelle, compétences de base, intégration). Par ailleurs, afin d'élaborer des bases de travail, la Plateforme nationale contre la pauvreté a lancé plusieurs études dans les champs d'action des « Chances de formation » et de l'« Intégration sociale et professionnelle ».

En 2019, les cantons et les deux conférences cantonales sont intervenus au niveau stratégique et politique dans le cadre du champ d'action des « Chances de formation », en particulier dans les domaines de la petite enfance et de la formation professionnelle, mais aussi des transitions (I et II) et des prestations complémentaires pour les familles (voir tableaux 2, 3 et 4 dans le [rapport en allemand](#)).

Les associations nationales des villes et des communes se sont, quant à elles, focalisées sur la promotion d'exemples de bonnes pratiques ayant trait avant tout à la petite enfance et au travail bénévole dans les communes, mais aussi aux compétences de base des adultes défavorisés.

En 2019, l'Union des villes suisses et la majorité des cantons ayant répondu à l'enquête ont en outre investi dans la mise en réseau des cantons, des communes et des fournisseurs de prestations. Les cantons d'Argovie et de Saint-Gall sont allés encore plus loin en réglementant de façon plus contraignante la collaboration entre les différents systèmes d'aide.

Par ailleurs, les participants à l'enquête ont poursuivi le développement de leurs mesures en mettant sur pied des projets (pilotes). Neuf cantons ont déclaré mener des projets de prévention de la pauvreté, visant notamment à encourager l'intégration sociale de la population issue de l'immigration, l'acquisition de compétences de base et la certification professionnelle pour adultes, ou encore, dans le cas d'un projet, à renforcer les ressources des enfants en bas âge. Dans le cadre de l'initiative « Formation professionnelle 2030 », la CDIP a mis en place une série de projets afin de développer la formation professionnelle (voir tableau 1 dans le [rapport en allemand](#)).

La Plateforme nationale contre la pauvreté, les cantons des Grisons et de Saint-Gall, l'UVS et la CDIP se sont attelés à l'élaboration de bases de travail, en effectuant ou en publiant des analyses sur les modèles de participation des personnes concernées et le conseil juridique aux personnes touchées par la pauvreté, sur le besoin de formation des jeunes et des jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse ainsi que sur l'égalité des chances en matière d'informatique à l'école obligatoire.

Enfin, les cantons mentionnent aussi des prestations existantes, qui portent en particulier sur la transition vers la vie professionnelle et les prestations sociales sous conditions de ressources spécifiquement destinées aux familles (prestations complémentaires pour les familles, aides parentales, etc.).

Le rapport présente d'abord les activités transversales, puis met en lien les projets cités dans le cadre de l'enquête avec les trois champs d'action évoqués ci-dessus.

Observations finales

Cette première enquête ne permet pas d'évaluer de façon systématique les mesures mises en œuvre, mais fournit un aperçu des activités en cours. Le groupe de pilotage de la Plateforme nationale contre la pauvreté observe une intense activité dans ce domaine. En tant que partenaires de la plateforme, la Confédération, les cantons, les villes et les communes ont mis en œuvre des projets très variés en 2019. Les activités réalisées étaient pour la plupart liées au champ d'action des « Chances de formation », une thématique essentielle dans la prévention de la pauvreté.

Cette constatation est réjouissante ; il faudra désormais suivre l'évolution de ces projets. La vue d'ensemble qu'offre ce premier rapport sera donc réactualisée en 2022. Une évaluation systématique et plus exhaustive aura lieu en 2024, à la fin du programme de la Plateforme nationale contre la pauvreté.